

CREPS  
PACA

PASSION SPORTIVE,  
EXCELLENCE ÉDUCATIVE !

PROVENCE  
RUGBY



Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



# FORMATION AUX MÉTIERS DU SPORT



© ALC

DEJEPS  
Diplôme de niveau III

Rugby XV

AIX-EN-PROVENCE

Session 2017-2018

**Formation menée en partenariat avec le Comité de Provence de Rugby et Profession Rugby**

## POUR DEVENIR

La formation vise à former des professionnels intervenant dans les clubs affiliés à la fédération française de rugby à XV et les comités territoriaux ou départementaux de la FFR.

Le titulaire du DEJEPS mention rugby à XV exerce des fonctions d'entraîneur et/ou de coordonnateur technique dans le domaine du rugby à XV.

Ce diplôme est exigé par la FFR pour entraîner le Haut Niveau Amateur (Fédéral 1, Espoirs, Reichel A, Crabos et 1<sup>ère</sup> Division Féminine)

Ce diplôme de niveau III, délivré par l'état, confère à son titulaire les compétences pour :

- 1/ concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- 2/ coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
- 3/ conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- 4/ conduire des actions de formation.

## POUR QUI ?

- Être majeur ;
- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent ;
- Être capable d'attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition ;
- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive ;

Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe :

Les titulaires du Brevet fédéral école de rugby délivré par la Fédération française de rugby.

Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires :

- Brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré option « rugby » ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV » ;
- Brevet fédéral d'entraîneur et entraîneur jeunes.

Toutes les formations aux diplômes « jeunesse, éducation populaire et sport (JEPS) » sont organisées sur le mode de l'ALTERNANCE avec des temps de formation « en centre » (CREPS) et des temps de formation « en situation professionnelle » dans une structure (entreprise, association) et sous la responsabilité d'un tuteur qualifié.

Un positionnement à l'entrée vise à situer le candidat par rapport à son projet professionnel et à ses acquis afin d'établir son projet personnalisé de formation.

## DATES ET DURÉE DE FORMATION

Du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 au vendredi 5 juillet 2018

1 106 heures réparties comme suit :

- 525 heures en centre (CREPS) ;
- 588 heures en entreprise.

Téléchargez le calendrier complet de la formation :

<http://www.plateforme-dode.fr/spiral-files/download?mode=inline&data=898227>

Cette formation peut être aménagée sur 2 années, si les contraintes professionnelles (joueurs professionnels notamment) l'exigent.

Cette solution n'est envisageable qu'après avoir été validée par le CREPS lors d'une phase de positionnement du futur stagiaire.

Hébergement et restauration

<http://www.creps-paca.sports.gouv.fr/accueil-et-reservations/accueil-aix-en-provence/infrastructures-du-site-daix/>

## TESTS DE SÉLECTION / ENTRÉE

Lundi 26 et mardi 27 juin 2017

Entretien – Analyse vidéo par écrit

## DATE DU POSITIONNEMENT

Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017

## NOMBRE DE PLACES

20 places

Sous réserve d'un minimum de 8 stagiaires garantissant le maintien de la formation.

## CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 : être capable de concevoir un projet de développement et/ou de perfectionnement de la spécialité rugby à XV,

UC 2 : être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet développement et/ou de perfectionnement de la spécialité rugby à XV et de l'évaluer,

UC 3 : être capable de conduire des démarches pédagogiques dans le cadre du perfectionnement sportif de la spécialité rugby à XV,

UC 4 : être capable d'animer en sécurité dans la discipline du rugby à XV.

## TARIFS

Formation avec prise en charge\* : 6 300 €

Formation sans prise en charge : 4 200 €

Frais administratifs de dépôt de dossier : 20 €

\*Prise en charge employeur, OPCA, club, etc.

Financement de formation

<http://www.creps-paca.sports.gouv.fr/la-formation/les-modalites-de-financement-de-prise-en-charge/>

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Vendredi 26 mai 2017

## CONTACTS ET INSCRIPTION

CREPS PACA - Site d'Aix-en-Provence

62 chemin du viaduc

13098 Aix-en-Provence cedex 2

Secrétariat

Marie-José VIVES Tél : 04 42 93 80 44

[marie-jose.vives@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:marie-jose.vives@creps-paca.sports.gouv.fr)

Coordonnateur de la formation

Alain FOURNIER

[alain.fournier@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:alain.fournier@creps-paca.sports.gouv.fr)

Coordination technique rugby -

Comité de Provence - Profession rugby

Nicolas MESTRE Tél : 06 43 26 64 82

[nmestre@provence-rugby.com](mailto:nmestre@provence-rugby.com)

Inscriptions

<http://www.creps-paca.sports.gouv.fr>

Nos formations en un coup d'oeil

DEJEPS

Diplôme de niveau III

Rugby XV

Réglementation

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/>